

Royan, le 5 octobre 2022

Madame, la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a été signé le 25 septembre 2015 pour la période 2015-2020 sur une géographie prioritaire resserrée. Il a été prorogé jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022.

Conformément à la circulaire d'application de la loi du 21 février 2014 sur la politique de la ville, le contrat de ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- l'emploi et le développement économique.

La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement à la parentalité constituent des priorités transversales qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des actions.

À partir des trois piliers cités ci-dessus et du diagnostic qui a été fait sur le quartier « L'Yeuse-La Robinière », les crédits de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique seront en priorité mobilisés, en 2023, pour aider les projets destinés à favoriser :

- L'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La mobilité des publics vers l'emploi et la formation ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- La participation des habitants.

**Pour toute nouvelle action, l'attention des porteurs de projets est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement au délégué du Préfet et au service politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.**

**Pour toute action renouvelée, les porteurs de projets devront fournir des éléments qualitatifs précis qui mettent en valeur la nécessité de la reconduire.**

**Les dossiers de demande de subvention politique de la ville sont à saisir impérativement sur l'Extranet de l'ANCT (plate-forme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>) avant le 31 décembre 2022 minuit.**

Par ailleurs, les dossiers de demande de subvention sont à adresser à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique par voie électronique aux adresses suivantes : [f.khadaoui@agglo-royan.fr](mailto:f.khadaoui@agglo-royan.fr) et [m.boirie@agglo-royan.fr](mailto:m.boirie@agglo-royan.fr).

Nous vous remercions pour votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la ville au service des habitants du quartier prioritaire et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le sous-préfet de Rochefort,



Stéphane DONNOT

Le président de la Communauté  
d'Agglomération Royan Atlantique,



Vincent BARRAUD

Le maire de Royan,



Patrick MARENGO